

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MAS BLANC DES ALPILLES**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Séance du 30 juin 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le trente juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15**

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Madame BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Éric, RAMILSON Gilles.

**Qui ont pris part
à la délibération : 8**

Absents excusés : Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian, GESLIN Arnaud.

**Date de la convocation :
20 juin 2025**

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Demande d'une aide financière au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre du Fonds départemental d'aide au développement local (FDADL) pour la création d'un bâtiment destiné en priorité à l'installation de cabinets para-médicaux

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que pour la création d'un bâtiment destiné en priorité à l'installation de cabinets para-médicaux, la première tranche des travaux a été financée par le solde de la tranche 2023 du Contrat départemental de développement et d'aménagement 2020-2023.

Afin de permettre à la commune de mener à bien la deuxième tranche de travaux, Monsieur le maire propose de demander l'aide financière du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds départemental d'aide au développement local (FDADL) pour des travaux n'ayant fait l'objet d'aucune autre demande. Le plan de financement se décomposerait comme suit :

COUT H.T.	FINANCEMENTS
574 668,00 €	Département : 287 334,00 €
	Autofinancement Commune : 287 334,00 €
Total H.T. : 574 668,00 €	TOTAL FINANCEMENTS : 574 668,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE la deuxième tranche des travaux de création d'un bâtiment destiné en priorité à l'installation de cabinets para-médicaux ;

AUTORISE Monsieur le maire à demander l'aide financière du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône telle que définie ci-dessus pour des travaux n'ayant fait l'objet d'aucune autre demande financière.

Vote : - Pour – 8 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2025 36

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250630-2025-36-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2025